

**AVIS D'ENTENTE DE RÈGLEMENT  
ET  
AVIS D'AUDIENCE D'APPROBATION DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT DANS  
L'ACTION COLLECTIVE CONTRE COLACEM CANADA INC.**

**AVEZ-VOUS RÉSIDÉ DANS LES MUNICIPALITÉS DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE OU DE  
HARRINGTON ENTRE LE 8 JUIN 2008 ET LE 29 JANVIER 2015?**

**Si oui, une action collective pourrait avoir une incidence sur vos droits.**

Le 19 septembre 2018, une entente de règlement (l'« Entente ») a été conclue dans le cadre d'une action collective contre Colacem Canada inc. (« Colacem ») alléguant entre autres des troubles de voisinage. Colacem a nié et continue de nier toute faute ou toute responsabilité de quelque nature qui soit en lien avec l'exercice de cette action collective.

Selon l'Entente, un montant de 1,3 millions sera payable afin de mettre un terme à ces réclamations, de même qu'un montant de 135 000\$ servant à couvrir le coût des déboursés assumés par les Avocats du Groupe (définis ci-dessous) dans la poursuite de l'action collective. Colacem a également accepté d'assumer le coût des avis et de l'administration de l'Entente.

L'Entente devra être approuvée par la Cour supérieure du Québec. Cette audience aura lieu le **28 janvier 2019**, à **9:30 A.M.**, en **salle 1.156** du Palais de justice de Montréal. Lors de cette audience, les Avocats du Groupe demanderont également au Tribunal d'approuver un protocole pour distribuer le montant de règlement aux membres du groupe (le « Protocole de distribution »), de même que leurs honoraires.

Si vous désirez faire part de commentaires ou vous objecter à l'Entente et/ou au Protocole de distribution proposés, vous devez faire parvenir vos observations écrites aux Avocats du Groupe, à l'adresse courriel ou postale indiquée ci-dessous, afin qu'elles soient reçues le ou avant le 14 janvier 2019.

Veillez noter qu'une rencontre d'information portant sur l'Entente aura lieu le **dimanche 14 octobre 2018**, au **Harrington Golden Age Center (HGAC)**, situé au **259, chemin Harrington, Grenville-sur-la-Rouge**, à **13 heures**. Lors de cette rencontre, les Avocats du Groupe de l'action collective seront présents afin de répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Pour obtenir plus d'information et/ou pour consulter des copies de l'Entente et du Protocole de distribution proposés, visitez le :

[www.siskinds.com/colacem-canada/](http://www.siskinds.com/colacem-canada/)

Vous pouvez également communiquer avec les Avocats du Groupe :

**Siskinds, Desmeules, Avocats**

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Tél. : (418) 694-2009

Courriel : [recours@siskindsdesmeules.com](mailto:recours@siskindsdesmeules.com)

Cet avis constitue un résumé de l'avis détaillé aux membres dont le texte complet peut être consulté sur le site internet indiqué ci-dessus.